

M 2 RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

1. CONDITIONS D'ADMISSION

- Être inscrit en M1
- Ou être titulaire d'un diplôme européen en commerce international attestant de l'obtention de 240 crédits ECTS
- Ou occuper un poste à responsabilités dans l'import-export depuis au moins 3 ans

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le recrutement s'effectue sur dossier de candidature et entretien (en français et en langues étrangères). Le dossier est à retourner dûment rempli pour l'une des 3 dates suivantes :

- **29 mars 2019** (1^{ère} session de recrutement)
- **17 mai 2019** (2^{ème} session de recrutement, sous réserve de places disponibles)
- **14 juin 2019** (3^{ème} session de recrutement, sous réserve de places disponibles)

3. MONTANT DE LA SCOLARITÉ

Pour les étudiants en contrat de professionnalisation, les frais de scolarité sont pris en charge totalement par l'OPCA de l'entreprise. Les alternants ont le statut de salariés et sont rémunérés par leur entreprise. Les étudiants inscrits en stage alterné gardent le statut d'étudiant et ils reçoivent une gratification de stage. Le montant des frais de scolarité pour l'année 2018-2019 s'élève à 5400€. Un acompte de 350€ est demandé au moment de l'inscription, le solde peut être réglé en plusieurs mensualités. Les frais de dossier, non remboursables, s'élèvent à 50€.

NB: les difficultés financières ne doivent pas être un obstacle à l'inscription en enseignement supérieur. En cas de problème, ne pas hésiter à nous consulter.

4. ASSURANCE SCOLAIRE

Les étudiants scolarisés au Campus LaSalle sont assurés par le «Service des Assurances F.E.C.». Cette assurance couvre les séjours dans le monde entier.

5. SÉCURITÉ SOCIALE

Les étudiants inscrits en stage alterné relèvent obligatoirement du régime de la Sécurité Sociale étudiante et à ce titre, ils doivent choisir une mutuelle étudiante et cotiser personnellement (sauf cas particuliers). A titre d'exemple, pour l'année 2016-2017, le montant de la cotisation était de 217€. Un formulaire de «déclaration en vue de l'immatriculation» sera remis à chaque étudiant avant la rentrée scolaire et l'inscription sera finalisée à une date indiquée ultérieurement. Les étudiants inscrits en contrat de professionnalisation, de par leur statut de salarié, sont immatriculés à la Sécurité Sociale par leur entreprise.

7. RESTAURATION

Le Campus LaSalle offre à tous les étudiants la possibilité de prendre les repas de midi à la cafétéria du site Sainte Barbe. L'étudiant, de par son statut, a également accès aux restaurants universitaires.

8. LOGEMENT

Le Campus La Salle possède une résidence pour étudiants ouverte à tous les étudiants du Campus. Elle est formée de quelques appartements mis en location (possibilité d'ALS). Pour tout renseignement, contacter Monsieur DAVID (y.david@lasalle42.fr).

D'autre part, de nombreuses résidences étudiantes se trouvent à proximité immédiate du Campus La Salle.

9. CONTACTS

Le secrétariat de l'enseignement supérieur est assuré par Sandrine PINET et Sandrine HAVERBEKE, auxquelles vous pouvez vous adresser par téléphone pour tout renseignement complémentaire.

La direction du Département Commerce International et de HECI Réseau La Salle est assurée par Arlette LEBOURG.

Pour toute demande écrite, vous pouvez adresser un mail à a.lebourg@lasalle42.fr